

**DEL-2020-168**

L'An deux mille vingt, le quatorze décembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/12/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes BOUCHET, MERMIER, PARIS, TARAGON.  
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS,  
FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, RATSIMBA, STEYER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.  
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, GILLET, OBERLI, PEUGNIEZ.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, MALLET, PERRILLAT, POURRAZ, RENOIR,  
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LACHAT, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, RIEDINGER, SCOTTON,  
SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 26**  
**Présents : 19**  
**Représenté par mandat : 0**

---

**Objet : COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX - RUE VICTOR HUGO - AVENANT N°1 AU  
MARCHÉ DE TRAVAUX ME 19060 - LOT N° 3 - AVEC L'ENTREPRISE SPIE  
CITYNETWORKS**

**Exposé du Président,**

Par marché n° ME 19.060 en date du 11 juillet 2019, le SYANE a confié à l'entreprise SPIE CityNetworks la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, rue Victor Hugo, sur la commune de FAVERGES-SEYTHENEX, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Dans le cadre de l'exécution du chantier, la commune a souhaité modifier le modèle de luminaire (à son initiative et afin de mettre en cohérence le style du mobilier selon les différents secteurs de la ville). Par ailleurs, la commune a également souhaité ajouter des prises dédiées aux illuminations de Noël.

Le montant initial du marché s'élève à 32.827,23 € H.T.

Le montant de l'avenant s'élève à 1.449,71 € H.T., soit une incidence de 4,42 % sur le montant du marché initial.

Ce montant étant inférieur à 5 % du montant initial du marché, la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat n'a pas été sollicitée pour formuler un avis préalable à la passation de celui-ci.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**

**J.P. AMOUDRY**

